

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Votants : 9

COMMUNE DE MEHERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JUN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à 18h30 heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 12 juin 2025

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, LAROCHE Romain, FRANQUELIN Florentin

Absent(s) excuse (s): BROUHENA Christelle DEBRUYNE Caroline

Absent(s) non excusé(s) : VALLETTA Annick

Pouvoir(s) : Mme DEBRUYNE Caroline donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie-Pierre

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie- Pierre

678- PLUi-H Constitution de la commission communale « URBANISME »

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la conférence des maires du 11 septembre 2024 concernant l'annulation du PLUi de l'ex-Val de Cher Controis et l'élaboration du PLUi-H, une délibération a été prise en conseil communautaire le 23 septembre 2024 afin de prescrire l'élaboration du PLUi-H. Cette délibération précise notamment les objectifs poursuivis par l'élaboration de ce document, les diverses modalités de concertation et les modalités de gouvernance et de collaboration entre l'EPCI et les communes (voir délibération en PJ).

Sur ce dernier point il était précisé qu'en sus d'un représentant et un suppléant désignés dans chaque commune pour le COPIL, chaque commune doit constituer une commission communale « urbanisme ». Le maire et la secrétaire de mairie doivent obligatoirement en faire partie. La composition de ces commissions se fait librement et les citoyens peuvent y être associés.

Afin d'associer le plus largement possible les citoyens de la commune à l'aménagement futur de son territoire, une consultation citoyenne a été lancée afin que chacun(e) puisse exprimer son souhait de participer à cette commission.

A l'issue de cette consultation, ont manifesté leur souhait de participer à cette commission communale :

M GOMES José

Mme LIONS Pascale

Mme POINTEAUX Josette

Mme TEITGEN Carole

M VAYSSIERE Christophe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

La constitution d'une commission communale « urbanisme » composée de :

M LIONS Gilles

Mme DA SILVA COSTA Isabelle

M GOMES José

Mme LIONS Pascale

Mme POINTEAUX Josette

Mme TEITGEN Carole

M VAYSSIERE Christophe

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le maire,
LIONS Gilles

la secrétaire de séance,
FICHTEN Marie-Pierre



Transmis en préfecture le 19.09.2025

Certifié exécutoire le 22.09.2025